

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1998**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

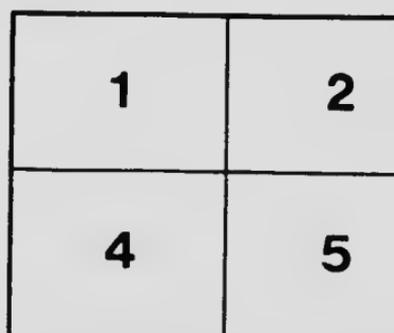
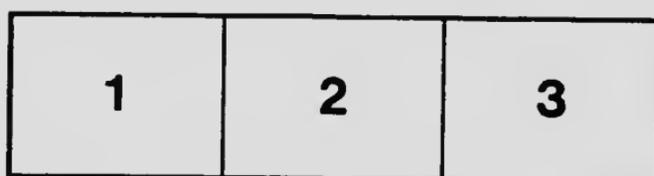
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

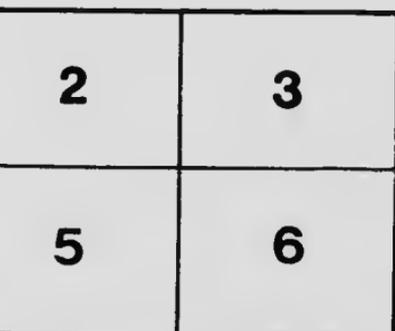
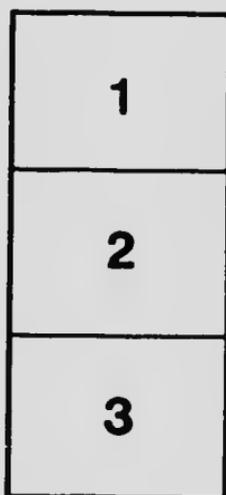
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.45

1.50

1.56

1.63

1.71

1.80

1.88

1.96

2.05

2.15

2.25

2.35

2.45

2.55

2.65

2.75

2.85

2.95

3.05

3.15

3.25

3.35

3.45

3.55

3.65

3.75

3.85

3.95

4.05

4.15

4.25

4.35

4.45

4.55

4.65

4.75

4.85

4.95



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

NOV. 5894

SALE GAGNOI



NOS FORETS DE BOIS A PULPE

ETUDE

SUR L'EXPLOITATION

et l'EXPORTATION du

BOIS A PULPE

LA FABRICATION ET L'EXPORTATION  
de la

PULPE

et du

PAPIER

AU CANADA

PAR

J.-E.-A. DUBUC

Directeur-gérant de la Compagnie de Pulpe  
de Chicoutimi



CHICOUTIMI, P. Q.  
1905





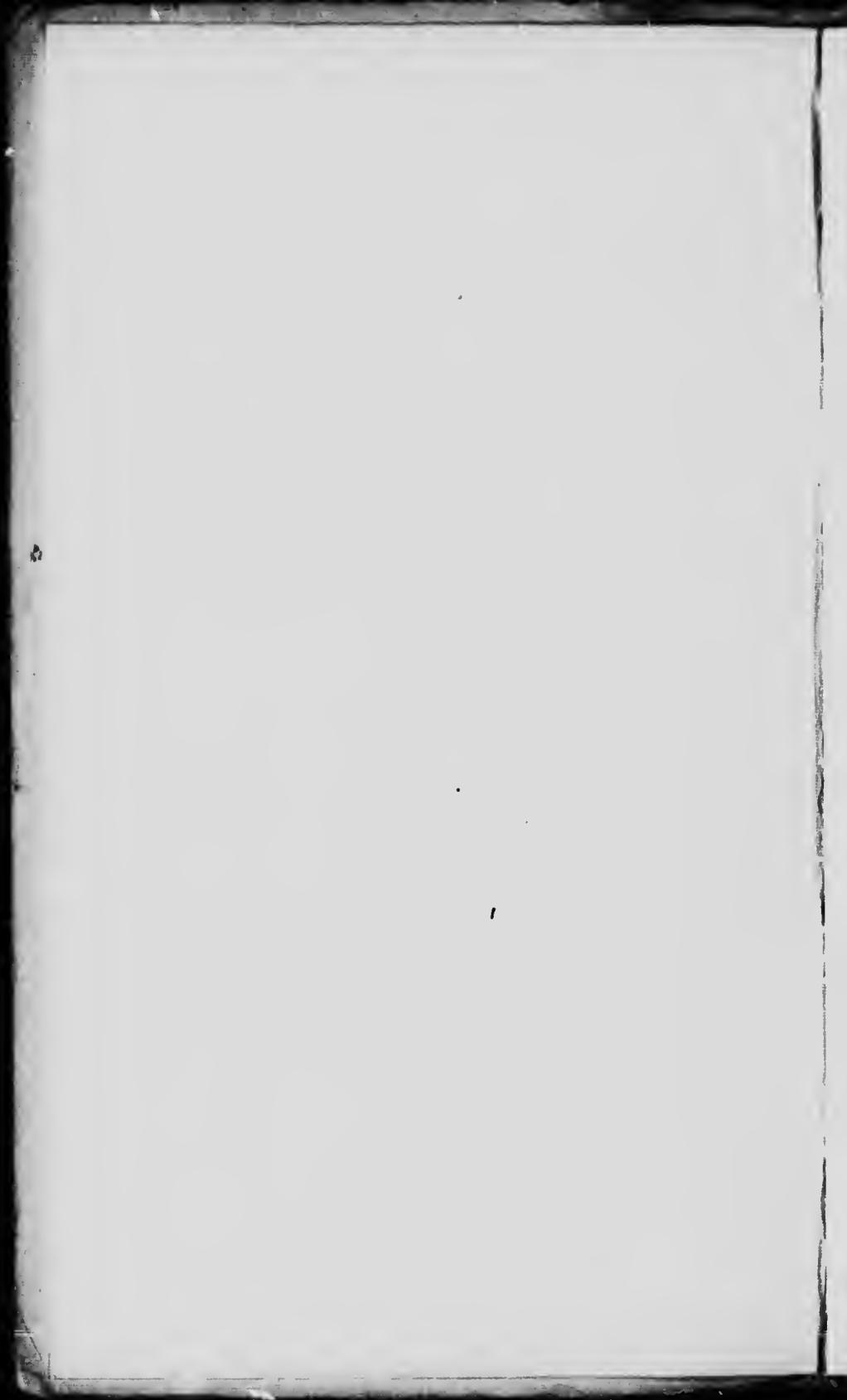
NOS FORETS DE BOIS A PULPE

**E**TUDE sur l'Exploitation et  
l'exportation du Bois a Pulpe,  
la Fabrication et l'Exportation de la  
**PULPE** et du **PAPIER**  
au Canada. ❦ ❦ ❦ ❦ ❦ ❦



Par J.-E.-A. DUBUC, Directeur-gérant de la Compagnie  
de Pulpe de Chicoutimi, P. Q. ❦ ❦ ❦ ❦ ❦ ❦ 1905







## Etat actuel de la question

**D**EPUIS dix ans, le commerce d'exportation de bois à pulpe, la fabrication de la pâte de bois et celle du papier, ont pris un tel développement que beaucoup de gens, même des plus sérieux, craignent que nos forêts d'épinettes ne soient bientôt épuisées. Des hommes politiques importants, des journalistes indépendants, des observateurs, ont jeté le cri d'alarme et formulé comme principal article d'un nouveau programme à mettre à exécution : *Régulariser, sinon suspendre pour un temps, l'exploitation de nos forêts d'épinettes en vue de conserver à la province sa principale source de revenus.* D'après eux, nous mangeons notre patrimoine, nous nous

ruinons, et ceux qui sont chargés d'administrer ce patrimoine sont coupables de ne pas mettre fin à cet état de choses. Tel est, en résumé, ce qui a été dit depuis quelques années dans la Chambre d'Assemblée, dans les journaux et sur les hustings.

Examinons sans parti pris la situation, et voyons s'il y a lieu de s'alarmer. Étudions la question sans phrases, nous contentant de citer des faits, de les analyser et d'en tirer les déductions logiques.



### Etendue et richesse de nos forêts d'épinettes



L se coupe actuellement dans la province de Québec de 720,000 à 750,000 cordes de bois à pulpe par an, comprenant : de 400,000 à 450,000 cordes exportées aux États-Unis, 300,000 cordes converties en pulpe et en papier tant pour la

consommation locale que pour l'exportation.

Ce chiffre est énorme, nous dira-t-on. D'une manière absolue: Oui.

Relativement à l'étendue, à la richesse de notre domaine et aux conditions naturelles de repousse: Non.

Nos forêts d'épinettes sont immenses. Elles comprennent les régions du St-Maurice, du Saguenay, de la côte nord (depuis le Saguenay au Labrador) la côte sud (les comtés de Montmagny, Rimouski, Matane, Gaspé) les Cantons de l'Est, la région de la Baie James, " le tout formant une étendue totale de 327,721 milles carrés ou 209,741,463 acres, donnant, à 2½ cordes par acre, une première coupe de 454,874,470 cordes de bois à pulpe en ne prenant que les arbres de diamètre réglementaire, 7 pouces pour l'épinette noire et 11 pouces pour la blanche " (1).

Il est admis par les gens du métier

---

(1) Etude de M. J.-C. Langelier, lue à la convention de la Société forestière de Québec.

comme par les sociétés forestières du Canada et des États-Unis que l'épinette repousse en 25 à 30 ans. Comme nous voulons rester en deçà de la vérité, disons qu'elle ne repousse qu'en 50 ans. La repousse naturelle équivaut donc à 2 pour cent de la quantité ci-haut mentionnée et si ces forêts sont exploitées convenablement nous pourrions couper chaque année, à perpétuité, 2 pour cent de cette quantité, soit 9,000,000 de cordes sans toucher à notre capital.

Telles sont l'étendue et la richesse de nos forêts d'épinettes.

Mais, laissons ces chiffres de côté, n'en tenons aucun compte, et prouvons cette richesse par des faits qui peuvent être corroborés par tous ceux qui ont tant soit peu d'expérience de l'exploitation forestière, et prenons comme objet de notre démonstration les seules régions du Saguenay et du St-Maurice.

La région du Saguenay comprend 12,000 milles de forêts d'épinettes; celle

du St-Maurice en comprend 18,000 milles ; soit 30,000 milles carrés. Disons qu'il n'y en a que 15,000 milles, (10,000 pour le St-Maurice et 5,000 milles pour le Saguenay), actuellement accessibles et pouvant être exploitées avec avantage.

Cela veut dire 15,000 milles carrés à 640 acres par mille, soit 9,600,000 acres à 4 cordes par acre = 38,400,000 cordes de bois. L'épinette repoussant en 25 ans — disons 50 ans — ce qui veut dire 2 par cent de repousse par an, soit : 773,000 cordes. N'est-il pas vrai que, pratiquement, si ces forêts sont exploitées convenablement et efficacement protégées contre les incendies, — et il est essentiel qu'il en soit ainsi, — nous avons dans ces deux petits coins de la province une source perpétuelle d'approvisionnement pour nos besoins actuels. En d'autres termes, nous pourrions envoyer chaque année 400,000 cordes de bois aux États-Unis, fabriquer 300,000 tonnes de pulpe pour la consommation locale et l'exportation en ne tou-

chant qu'à la moitié des régions du Saguenay et du St-Maurice, et en laissant intactes les immenses régions de la côte nord, de la côte sud et de la Baie James. Si notre domaine forestier est protégé comme il convient contre les incendies et si l'exploitation en est réglementée d'une façon rationnelle, ne pouvons-nous pas dire qu'il est inépuisable ?



### **Cette richesse est périssable**

**N**OS forêts d'épinettes constituent une richesse presque incommensurable. Mais cette richesse est périssable, contrairement à celle de nos mines, qui est impérissable. Ainsi, les régions du Saguenay et du St-Maurice, prises plus haut comme objet de démonstration et qui représentent 38,400,000 cordes de bois, peuvent être complètement détruites par le feu l'an prochain, ou en quelques années par les insectes. Ces dangers menacent

constamment nos forêts, et quelles que soient les mesures prises pour les en protéger, nous ne réussirons toujours qu'à en diminuer l'imminence, mais jamais à nous en protéger complètement.

C'est l'épinette à pulpe qui fait aujourd'hui la valeur de nos forêts. Mais si l'on trouvait une matière première qui permît de faire du papier plus économiquement qu'avec le bois, ce qui n'est pas impossible et ce qu'il ne faut pas perdre de vue, ces forêts vaudraient alors bien peu de chose.

Étant donné ce qui précède, à savoir : 1° l'immense étendue et la richesse de nos forêts de bois à pulpe ; 2° la nature périssable de ces forêts ; 3° la possibilité que des changements économiques les rendent sans valeur, n'est-il pas de notre intérêt, pendant qu'il en est encore temps, d'en tirer tout le parti possible en exportant tout le bois à pulpe pour lequel nous pouvons trouver un marché, en fabriquant autant de pulpe que nous pourrons en con-

sommer et que nous pourrons en exporter et en fabriquant tout le papier dont nous pourrons disposer soit ici soit à l'étranger.



**Est-il sage d'encourager**  
**l'exportation du bois à**  
**pulpe ? . . . . .**



MAIS on dit qu'il est contraire à la saine doctrine d'encourager l'exportation d'une matière première et que le pays y gagnerait si elle était manufacturée ici même, —dans l'espèce —si elle était convertie en papier, transformation ultime du bois. Et l'on propose deux moyens pour en arriver à cette fin :

1° Prohiber entièrement l'exportation du bois à pulpe, ou bien, ce qui revient au même :

2° Imposer sur ce bois un droit d'exportation tellement élevé qu'il équivaudrait à la prohibition. On ajoute : Si l'une

ou l'autre de ces mesures était adoptée, les Américains, *qui ne peuvent se dispenser de notre bois*, viendraient s'établir ici pour convertir en papier le bois qu'ils nous achetaient jusqu'ici et donneraient de l'emploi à un bien plus grand nombre d'ouvriers canadiens.



**Les Américains ont-ils  
absolument besoin de  
notre bois à pulpe ?...**



OUT d'abord est-il bien sûr que les Américains ne puissent, au moins pour quelques années, se dispenser de notre bois ? Et s'ils le pouvaient, est-ce que l'une ou l'autre des mesures prohibitives préconisées plus haut ne nous serait pas beaucoup plus préjudiciable qu'aux Américains ?

Les États-Unis consomment annuellement 2,250,000 cordes de bois, et nous

ne leur en vendons que 400,000 cordes, soit moins de 20 par cent. On admettra que c'est une quantité relativement insignifiante dont ils pourraient à la rigueur se dispenser sans trop se mettre à la gêne.

Il y a bien aux États-Unis quelques usines qui n'ont pas de concessions forestières (limites) sur lesquelles elles peuvent s'approvisionner et qui dépendent du bois canadien, mais ces usines ne sont pas nombreuses et constituent en l'espèce un facteur peu important. Une bonne partie de ce bois nous est achetée par les Américains, parce qu'il leur coûte directement ou indirectement meilleur marché. Directement : le prix d'achat, transport inclus, étant moins élevé que celui des États-Unis. Indirectement : l'avantage de pouvoir acheter en Canada leur permettant, par la compétition qu'ils établissent ainsi, de régulariser le prix du bois chez eux.

Nous croyons donc pouvoir dire que les Américains peuvent se dispenser, au moins pour quelques années, de 75 par

cent du bois à pulpe qu'ils nous achètent actuellement, sinon de la totalité. .

Il se fabrique au Canada (voir statistiques du Canada pour 1903) 275,619 tonnes de pulpe dont 118,869 tonnes sont consommées au pays, et 156,750 tonnes sont exportées. De cette dernière quantité 98,752 tonnes, ou 62 par cent de notre exportation totale, ont été exportées aux Etats-Unis. Si, pendant quelques années, les Américains peuvent se dispenser d'une bonne partie de notre bois à pulpe, quels seront les résultats d'une loi prohibant l'exportation de ce bois, ou le soumettant à un droit d'exportation très élevé et équivalant pratiquement à la prohibition ?



## Si l'exportation du bois à pulpe était prohibée....



UPPOSONS que le Canada prohibe l'exportation de ce bois. Nous connaissons assez la politique de représailles du gouvernement de Washington pour prévoir que les Américains ne seraient pas lents à nous traiter comme nous les traitons nous-mêmes et qu'ils prohiberaient l'importation de la pulpe canadienne chez eux. Les conséquences de la prohibition seraient donc pratiquement les mêmes que celles qui suivraient l'imposition d'un droit d'exportation.

Voyons quelles seraient ces conséquences.



**Si un droit d'exportation  
était imposé sur le bois  
à pulpe . . . . .**

**N**OTRE marché naturel d'exportation pour la pulpe, c'est la République voisine ; nos meilleurs clients sont les Etats-Unis qui nous achètent 62 par cent — près de 100,000 tonnes pour 1904 — de notre exportation totale. L'industrie canadienne de la pulpe peut donc difficilement se dispenser du marché américain.

Or, si le gouvernement du Canada imposait sur le bois un droit d'exportation très élevé, pratiquement prohibitif—disons de \$2.00 à \$4.00 par corde — le gouvernement de Washington serait forcé (c'est la loi Dingley qui le veut ainsi) d'imposer immédiatement un droit égal sur la pulpe canadienne envoyée aux Etats-Unis, soit de \$2.00 à \$4.00 par tonne. Cela nous fermerait le marché des Etats-Unis pour la pulpe, et comme presque toutes les pul-

peries canadiennes sont trop éloignées d'un port de mer pour exporter avantageusement leur produit en Europe on devine dans quelle situation embarrassante elles se trouveraient si le gouvernement imposait un droit d'exportation sur le bois. En outre une telle politique mettrait le désarroi dans les chemins de fer, dans le commerce, dans la classe ouvrière, dans la colonisation.

Qu'on en juge.

### Au point de vue commercial



CE droit d'exportation nous empêcherait de vendre aux États-Unis :

400,000 cordes de bois  
— équivalant  
à 800,000 tonnes de fret —  
représentant  
en prix d'achat en frais  
de transport à  
la frontière  
\$7.00 par corde..... \$2,800,000

100,000 tonnes de pulpe — équivalent à 200,000 tonnes de fret.—repré- sentant en bois, main- d'œuvre, etc., trans- port à la frontière \$16.00 par tonne....	1,600,000
Total.....	\$ 4,400,000

Mais ce chiffre, bien qu'élevé, ne donne pas une juste idée du malaise, de la gêne, du désarroi que cette situation nouvelle créerait aux chemins de fer en les privant de 50,000 chars de fret (un million de tonnes) ; aux ouvriers employés jusqu'ici à la manutention de ce million de tonnes de fret et à la fabrication de ces 100,000 tonnes de pulpe ; aux colons qui fournissent les 400,000 cordes de bois exportées, et les 110,000 cordes représentées par les 100,000 tonnes de pulpe aussi exportées ; et à l'industrie de la pulpe elle-même.

Voilà pour le côté commercial de la question. Examinons-en le côté économique et patriotique.

## Au point de vue de la colonisation et de la prospérité générale.



CE sont les colons, les petits cultivateurs qui souffriraient le plus d'un tel état de choses, car ce sont eux qui, directement et indirectement, bénéficient le plus de l'exportation de notre bois à pulpe.

En voici la preuve :

En 1903 et 1904, la province a exporté chaque année, 400,000 cordes de bois, dont 60,000 cordes seulement ont été coupées sur le domaine de la Couronne. Les autres 340,000 cordes ont été prises sur les lots patentés, des lots de colons (1). Des 110,000 cordes de bois requises pour fabriquer les 100,000 tonnes de pulpe exportées aux États-Unis environ les  $\frac{3}{4}$  ou 82,500 cordes ont été aussi fournies par les colons. C'est donc 422,500 cordes de

---

(1) Une certaine quantité a été coupée sur des seigneuries.

bois que ceux-ci ont vendues grâce à l'exportation de ce produit, soit en nature soit manufacturé. C'est une source de revenus considérables, sur laquelle ils peuvent compter et qui les met en état de faire leur défrichement et de vivre. L'hiver, ils font du bois sur leurs propres lots ou sur ceux de leurs voisins ; l'été ils nettoient, font brûler et cultivent. Ils restent sur leurs lots et progressent. La province progresse aussi.

Qu'advient-il de ces pauvres gens si le pays leur enlevait ce moyen d'existence ? Qui leur fournirait les 15 à 20 piastres représentant la valeur du bois d'un acre défriché, somme qui assure la subsistance de la famille ?

Je laisse au public le soin de répondre à ces questions.

L'exportation du bois à pape doit être encouragée pour une autre raison se rapportant encore à la colonisation, mais aussi au petit capital, en même temps qu'à la prospérité générale.

Il est bien plus facile de faire du bois à pulpe que de la pulpe. Pour faire du bois on peut s'installer partout où passe un chemin de fer ou une rivière, la distance de l'usine à pulpe n'y fait rien. On peut multiplier les établissements à volonté. Cette industrie exige peu de capital. Ainsi la préparation de 100,000 cordes de bois ne demande qu'un capital de \$100,000. Il faudrait \$3,000,000 pour convertir ce bois en pulpe, (bien que la différence en main-d'œuvre en faveur de la pulperie ne soit que de \$2.00 par tonne), et \$12,000,000 pour le convertir en papier. Dans un pays comme le nôtre où la population est dispersée sur un si grand territoire, où elle est pauvre et doit avoir à sa portée des moyens faciles de gagner un peu d'argent, l'industrie de la préparation du bois à pulpe est l'industrie la plus avantageuse, car elle bénéficie au plus grand nombre et aux plus pauvres.

Enfin, nous avons pour notre bois un excellent marché aux États-Unis, et un

autre qui pourrait devenir avantageux en France.

---

### **Encourageons l'industrie de la pulpe.**



L'ANGLETERRE consomme 450,000 tonnes de pulpe par année. Nous lui en envoyons environ 75,000 tonnes, soit 17 par cent. Nous devrions exporter aux États-Unis au moins 300,000 tonnes de pulpe; nous leur en vendons 100,000 tonnes. Pourtant nous avons le bois, les pouvoirs d'eau, la main-d'œuvre pour fabriquer la pulpe à aussi bon marché qu'aucun autre pays. La pulpe canadienne est aussi bonne que celle de la Scandinavie. Au lieu de se développer graduellement, l'industrie de la pulpe au Canada subit un temps d'arrêt, dont voici les causes.

*Par rapport aux États-Unis.* Le gouvernement américain impose \$1.90 par tonne de droit de douane sur la pulpe ve-

nant du Canada. Les taux de transport par chemin de fer sont, en règle générale, de 20 par cent plus élevés pour la pulpe que pour le bois. L'équipement d'une pulperie coûte 30 par cent de plus au Canada qu'aux États-Unis.

Si le gouvernement du Canada pouvait — et il le devrait, car c'est dans l'intérêt du pays — faire enlever cette taxe de \$1.90 par tonne ou accorder une compensation équivalente ; forcer nos chemins de fer à transporter la pulpe aux mêmes taux que le bois ; modifier le tarif de façon à ce qu'il ne nous en coûte pas plus qu'aux Américains pour équiper une pulperie, nous pourrions alors tripler notre exportation aux États-Unis.

*Par rapport à l'Angleterre.* L'Angleterre nous achète 75,000 tonnes de pulpe : elle en achète 350,000 tonnes de la Scandinavie. Pourquoi ne lui vendons-nous pas la plus grande partie de ces 350,000 tonnes ? C'est tout simplement parce que la Scandinavie exporte sa pulpe

en Angleterre à \$3.00 par tonne meilleur marché que nous payons pour y envoyer la nôtre.

L'Angleterre achète au Canada juste assez de pulpe pour établir la compétition entre notre pays et la Scandinavie et empêcher la hausse des prix.

Que le gouvernement nous mette en état de transporter notre pulpe en Angleterre à aussi bon marché que la Scandinavie y rend la sienne, et le Canada aura là-bas un marché pour 300,000 tonnes de pulpe. Cela pourrait se faire soit directement par une prime d'exportation adéquate, soit indirectement en subventionnant à cette intention une ligne de steamers.

La France achète annuellement 200,000 tonnes de pulpe de l'étranger, et le Canada devrait se mettre en mesure de lui fournir une bonne partie de cette quantité.

Ajoutons que depuis 5 ans la demande pour la pulpe, tant en France qu'en Angleterre, augmente de dix par cent par année.

L'exploitation de nos forêts sous toutes ces formes sera complète si nous fabriquons tout le papier dont nous pouvons disposer ici même et à l'étranger.

---

## RESUME



L'ÉTENDUE et la richesse de nos forêts d'épinettes sont telles qu'il n'y a aucun danger de les épuiser si elles sont exploitées avec bon sens et protégées contre les incendies ; nous devons exploiter cette richesse de toutes façons, c'est-à-dire en faire du bois à pulpe, de la pâte de bois et du papier. A ces fins, faisons tout le papier que nous pouvons consommer ici ; faisons tous nos efforts pour tripler notre exportation de pulpe aux États-Unis, et pour nous emparer du marché anglais ; exportons autant de bois à pulpe que nous pourrions aux États-Unis, en France et ailleurs. Il nous semble que le but à poursuivre devrait être d'exporter chaque

année 1,000,000 de cordes de bois à pulpe et 600,000 tonnes de pulpe. Pour obtenir ces résultats, qui contribueront plus que quoi que ce soit au développement et à la prospérité générale du pays, mais surtout à celle de la province de Québec; qui feront de l'industrie de la pulpe et du bois l'industrie nationale comme elle est l'industrie nationale de la Suède-Norvège, il faut le concours des gouvernements de Québec et d'Ottawa. Au gouvernement provincial le devoir de protéger nos forêts d'en réglementer l'exploitation afin qu'elle soit faite avec jugement et en vue de ne pas les détruire; au gouvernement du Dominion, celui de nous mettre en état de construire nos usines à pulpe à aussi bon marché que les Américains, de régulariser les taux de fret de chemins de fer pour la pulpe, de nous compenser de quelque façon pour l'impôt de \$1.90 que les États-Unis nous font payer pour la pulpe canadienne et pour les \$3.00 par tonne que nous payons de plus que la Scandinavie pour rendre notre pulpe en Angleterre.

Telle est à notre avis la situation sous son vrai jour ; tels sont les moyens à prendre pour augmenter la prospérité du pays mais spécialement celle de la province de Québec par l'exploitation de nos forêts d'épinettes, la fabrication de la pâte de bois et celle du papier.



